

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le 11 décembre 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

7631, chemin J.-E.-Fortin (lot 5 448 329 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Un coefficient d'emprise au sol de 9.02 % qui représente une superficie d'implantation de 116.24 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires afin de permettre la construction d'un abri d'auto isolé d'une superficie de 46.24 mètres carrés alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit un coefficient d'implantation maximale de 7 % pour l'ensemble des bâtiments accessoires.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 8 décembre 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 24 novembre 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

